



## DEMANDE PASSEPORT PERSONNE MAJEURE

**Validité de 10 ans**  
**Délai obtention d'environ 1 mois**

- => Faire la pré-demande de passeport sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr>
  - => Prendre rendez-vous au guichet de la mairie de Morzine (rdc) qui est équipée du dispositif de recueil (04 50 79 04 33) du lundi au vendredi de 14h à 17h
  - => Déposer le dossier avec les originaux et les copies des pièces demandées (le numéro de pré-demande si demande sur le site)
- 

### Pièces demandées

#### **Première demande et Renouvellement**

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois (en noir et blanc ou couleur, ressemblante, de face, expression neutre, fixant objectif, bouche fermée, pas de cheveux devant les yeux et sourcils, nuque dégagée (pas de col montant), dimension 3.5 x 4.5cm, pour les porteurs de lunettes verres blancs admis, **photo non coupée ni rayée**)
- Ancien passeport si renouvellement
- Acte de naissance intégral de - de 3 mois si carte d'identité périmée depuis + de 5 ans
  - ⇒ Si né en France : voir si la commune est adhérente à la dématérialisation des actes sur le site COMEDEC(<https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
    - Si la commune est adhérente à la dématérialisation des actes **NE PAS FOURNIR D'ACTE DE NAISSANCE**
    - Si la commune n'est pas adhérente à la dématérialisation des actes : demander un acte de naissance dans la commune de naissance (sur le site internet de la commune ou sur place)
- Acte de décès du conjoint défunt si demande de la mention (VEUVE/VEUF)
- 1 justificatif de domicile de moins de 1 an avec adresse complète (*quittance EDF, taxe d'habitation, attestation d'assurance, téléphone...*) **Original + Copie**
- Timbre fiscal 86 € : à acheter en ligne <https://timbres.impots.gouv.fr/>) ou dans certains bureaux de tabac

#### En cas de perte ou de vol :

- Déclaration de perte (en Mairie) ou de vol (à la gendarmerie ou police) **Original**

#### Si nés à l'étranger

- Décret de naturalisation ou manifestation de volonté
- Certificat de nationalité délivré par le tribunal d'instance
- OU** Tout autre document prouvant la nationalité française